

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2023

ETAIENT PRESENTS : Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Julien DOMBES, Guillaume DUCOLOMB, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Marie-José TRAINA, Viviane VAUDRAY.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle VAUDRAY procuration à Christian CONAND
Laurent BORDEL procuration à Viviane VAUDRAY
Céline THEVENOUX

ABSENTS : Mikaël BABOLAT – Evelyne SUBIT

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Christian CONAND

Le Quorum étant atteint Monsieur le Maire, en sa qualité de président, ouvre la séance du conseil à 20h et rappelle l'ordre du jour :

1^{ème} point : Validation du compte-rendu de la séance du 15 juin 2023

2^{ème} point : FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

- Simulation de financement bancaire pour plan de financement de la salle des fêtes
- Passage de la comptabilité en M 57 en lieu et place de la comptabilité M14

3^{ème} point : AFFAIRES SCOLAIRES

- Piscine rentrée scolaire
- Devis alarme incendie pour la cantine

4^{ème} point : VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS

- Antenne relais pour téléphone mobile ;
- Devis pour le contrôle de 25 poteaux incendie

5^{ème} point : BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

- Devis interphone pour les deux logements situés au 2^o étage de la mairie
- Choix de ou des entreprises pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé et la mission de contrôle technique de la salle des fêtes :
- Infiltration d'eau toit de l'école :
- Isolation du bâtiment de la gendarmerie

6^{ème} point : CCPA (Communauté de Communes Plaine de l'Ain)

- Convention relative à la mise en place du service de transport à la demande

7^{ème} point : GESTION DES AFFAIRES COURANTES

- Rectification des surfaces des baux de chasse
- Renouvellement du bail de location Certelles sud
- Devenir des anciens

8^{ème} point : DIVERS

- Copieur bibliothèque
- Information PPR carte des aléas : Devis de Villa concernant les sinistres (chasse roue)
- Vogue du 15 août

Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour

Point 4 : Réfection voirie - Nids de poule

Point 5 : Accès PMR église

Point 7 : Accès décharge voie du Tram

I - Validation du compte-rendu de la séance du 15 juin 2023

Le compte rendu est validé à l'unanimité

II - FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

2-1 Simulation de financement bancaire pour plan de financement de la salle des fêtes

Pour rappel, le projet de rénovation a été estimé à 991 717 €. Après déduction des subventions, il resterait environ 250 000 € à financer par la commune. Le financement est en cours d'étude. Deux banques ont été consultées. Les taux oscillent entre 3.81 et 4.50%. Vu ces taux élevés, la question se pose de savoir s'il n'est pas plus judicieux d'autofinancer ce projet, ce point sera abordé lors d'un prochain conseil.

2-2 Passage de la comptabilité en M 57 délibérations

Passage de la comptabilité en M 57 en lieu et place de la comptabilité M14. Ce passage est possible pour les communes de moins de 3 500 habitants, cela permet de regrouper les comptes et simplifier la comptabilité.
délibération : adoptée à l'unanimité

III - AFFAIRES SCOLAIRES

3-1 Piscine rentrée scolaire

Chaque année environ 45 élèves font 10 séances au centre aquatique de St Vulbas. Suite à l'augmentation du coût de l'énergie, la commune de St Vulbas a décidé d'augmenter le tarif de la séance à 400 € au lieu de 195 € précédemment. Pour compenser ces frais supplémentaires, la CCPA donnera une dotation supplémentaire, ce qui n'engendrera pas de surcoût pour la commune

3-2 Devis alarme incendie pour la cantine

Elle est à remplacer, coût de 948.48 € TTC. Travaux confiés à l'entreprise TGLEC – 01 Brégnier Cordon

IV - VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS

4-1 Antenne relais pour téléphone mobile

Après plusieurs interventions et relances du maire et de son adjointe auprès de nos politiques, le président du conseil général informe la commune qu'une antenne sera installée sur la commune dans 24 mois maximum (celle-ci était prévue au mieux en 2030). Le choix de l'opérateur se fera cet été. Un lieu devra être choisi pour son installation. En fonction de l'emplacement la commune devra acquérir un terrain.

4-2 Devis pour le contrôle de 25 poteaux incendie

Cette opération est confiée à l'entreprise Nicot pour un coût de 2 004 € TTC, le maire va questionner l'entreprise pour savoir s'il est possible de contrôler ces poteaux avec ceux prévus l'année prochaine, ce qui facilitera la gestion du parc.

4-3 Réfection voirie - Nids de poule

Un premier devis a été établi pour boucher les nids de poules avec de l'enrober à chaud, vu le coût, (plus de 40 000 €), d'autres entreprises seront consultées.

V - BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

5-1 Devis interphone pour les deux logements situés au-dessus de la mairie

Travaux confiés à l'entreprise TGLEC – 01 Brégnier Cordon- pour un coût de 1 368.48 € TTC ;

5-2 Choix de ou des entreprises pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé et la mission de contrôle technique de la salle des fêtes

Deux entreprises doivent être choisies pour s'assurer que les règles de sécurité des travailleurs lors du chantier soient assurées, une autre devra contrôler que la santé des travailleurs soit respectée. C'est une obligation légale.

Pour la première mission, 4 entreprises ont été consultées, l'entreprise retenue la moins disante est Elyfec - pour un coût de 2 975 € HT

Pour la deuxième mission, 3 entreprises ont été consultées, l'entreprise retenue la moins disante est l'APAVE - pour un coût de 4 360 € HT.

5-3 Infiltration d'eau toit de l'école

Des infiltrations sont récurrentes depuis la construction de l'école en 2005. Elles endommagent un mur, une entreprise spécialisée sera consultée afin de trouver une solution appropriée.

5-4 Isolation du bâtiment de la gendarmerie

Actuellement les locaux de la gendarmerie (propriété de la commune) ne sont pas isolés. Une isolation par l'extérieur semblerait être le meilleur compromis technique et économique, la commune étudie ce projet.

5-5 Accès PMR église

Afin de se mettre en conformité avec la législation PMR (Personne à Mobilité Réduite), la municipalité décide d'acquérir 1 rampe aluminium d'accès pour un coût de 189 € HT. Cet accès se fera par la porte de la chapelle.

VI - CCPA (Communauté de Communes Plaine de l'Ain)

6-1 Convention relative à la mise en place du service de transport à la demande

Monsieur le Maire rappelle qu'à partir du 18 septembre 2023, la CCPA met en place un service de transport à la demande (TAD) sur l'ensemble du territoire. Dans la phase de définition du service, les parties ont convenu du positionnement des arrêts. Le déploiement du service implique la mise en place sur l'espace public d'éléments de signalétique.

Pour le bon fonctionnement du service, la commune autorise la CCPA à apposer des vitrines et panneaux d'information sur du mobilier urbain existant et en cas d'absence à installer des poteaux spécifiques. La commune s'engage à relayer auprès de ses habitants les informations relatives au service et à transmettre à la CCPA toute amélioration ou toute gêne qui pourrait impacter le service.

La Communauté de Communes propose de signer une convention avec la commune. La convention est jointe en annexe à la délibération. Cette convention est librement consentie tant que le service fonctionne. Elle est accompagnée d'une annexe technique précisant les informations nécessaires à la mise en place de la signalétique.

En cas de modification des arrêts, l'annexe technique de la convention sera modifiée après accord entre les parties sans nécessiter d'avenant.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 9 voix pour et 1 voix contre valide la mise en place de la convention avec la CCPA conformément aux dispositions décrites dans la convention ci-jointe et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en place du service de transport à la demande avec la CCPA

VII - GESTION DES AFFAIRES COURANTES

7-1 Rectification des surfaces des baux de chasse

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération D_2023_06_44 attribuant les baux de chasse sur les terrains communaux entre les sociétés de chasse « La Lhuisarde Saint-Hubert » et « L'Echo de Roche Corbière »

Monsieur le Maire indique que suite à une erreur dans la superficie des parcelles il y a lieu de rectifier les nouveaux baux de chasse sur les terrains communaux comme suit :

Les loyers communaux seront réglés de la façon suivante :

- 384,68 ha à la société de chasse La Lhuisarde Saint-Hubert
- 316,18 ha à la société de chasse La Roche Corbière

suivant tableaux en annexe

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, par 9 pour et 1 abstention : décide de répartir à la société de chasse la Lhuisarde Saint-Hubert et la société de chasse l'Echo de Roche Corbière le nouveau territoire de chasse communal comme cité ci-dessus.

7-2 Renouvellement du bail de location Certelles sud

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par mail en date du 5 juillet 2023, Mme Nelly BABOLAT a fait savoir qu'elle souhaitait renouveler la location des parcelles communales F488, F489 d'une surface totale de 24 ares 75 ca, situées « Certelles Sud » pour faire pâturer ses moutons.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

décide de renouveler à Mme Nelly BABOLAT à compter du 1^{er} août 2023, les parcelles communales F488, F489, situées Certelles Sud, d'une surface totale de 24 ares 75 ca.

7-3 Devenir des anciens tennis

La destruction des terrains de tennis a laissé le terrain nu. La municipalité voudrait l'embellir. Une réflexion se fera au sein de la commission jeunesse et sport

7-4 Accès décharge voie du Tram

De trop nombreux excès ont été constatés sur la décharge. Par décision du maire, celle-ci devait être réservée uniquement aux artisans de la commune effectuant des travaux chez les administrés. Divers déchets ont été retrouvés, en plus le portail n'est pas toujours refermé. Décision est prise de la fermer définitivement, et de n'en garder l'usage que pour les remblais de la commune.

VIII – DIVERS

8-2 Copieur bibliothèque

Une société a offert un photocopieur d'occasion. Cela permettra à l'association de faire les copies sur site et non à la mairie.

8-2 Information PPR carte des aléas

Une enquête publique est programmée sur le territoire à l'automne.

Les zonages concernés ont changé avec notamment pour la commune plus de terrains considérés inondables près du Rhône.

8-3 Devis de Villa concernant les sinistres (chasse roue)

L'entreprise De Villa a fait un devis pour remplacer les chasse-roues endommagés

Coût 744 € TT pour un chasse-roue pris en charge par l'assurance de la poste

Devant le monument aux morts : 3 720 € TTC pour 5 chasse-roues, intégralité prise en charge par l'assurance de la personne ayant endommagé les chasse-roues.

8-4 Vogue du 15 août

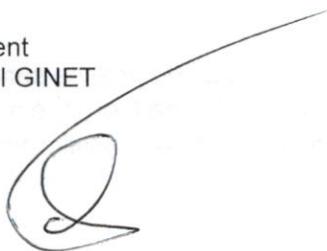
Elle aura lieu du 12 au 15 août

2 bals seront organisés, le samedi 12 par les conscrits, le lundi 14 par le comité des fêtes en même temps que le feu d'artifice

Séance levée à 22h45

Date du prochain conseil municipal : mercredi 6 septembre 2023 à 20h

Le Président
Emmanuel GINET



Le Secrétaire
Christian CONAND

